Arsud

L'outil des Arts et du Spectacle
de la Région Sud et de la Drac
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à manifestation d'intérêt

Défi Zéro Déchet Culturel

Contexte et enjeux

La question des déchets, et notamment leur évitement, est un défi majeur pour le secteur culturel, en termes économique, écologique et de mode de production. De nombreuses solutions existent pour réduire cet impact : **réflexion sur les achats, écoconception, réemploi - réparation - réutilisation, mutualisation des outils et équipements, etc.**

La Région Sud et la Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaitent soutenir l'expérimentation de nouveaux modes de production culturelle et proposent le **Défi Zéro Déchet Culturel**, un accompagnement innovant pour aider les professionnels de la culture à **repenser leurs pratiques**, à **modifier leurs usages** et à **modéliser des solutions durables et réplicables** relevant de l'économie circulaire.

Cet **Appel à Manifestation d'Intérêt** vise à identifier des **équipes artistiques, structures culturelles et entrepreneurs** qui peuvent s'engager dans une démarche de réduction des quantités de déchets.

Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

- Repérer et valoriser des projets innovants de réduction des déchets.
- Soutenir les acteurs dans leur projet grâce à un accompagnement personnalisé et/ou un apport financier.
- Créer une communauté d'acteurs engagés pour inspirer et essaimer des solutions efficaces.

Public cible

- Les acteurs culturels des filières spectacle vivant, arts visuels, audiovisuel, cinéma, mode et design, musées.
- Les acteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche structurante Zéro Déchet.
- Les acteurs portant un projet opérationnel de réduction des déchets, dans une logique de transformation du parcours de production, d'accélération et/ou de transition forte.

Critères d'éligibilité

- Avoir son siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Avoir son activité principale dans le secteur culturel.
- Avoir déjà engagé une démarche écologique.
- Avoir au moins 1 an d'activité.

Arsud
L'outil des Arts et du Spectacle
de la Région Sud et de la Drac
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à Manifestation d'Intérêt

Défi Zéro Déchet Culturel

Calendrier

15 septembre 2026 : Date limite de candidature

30 septembre 2026 : Sélection des projets et orientation vers le programme 1 ou 2, selon la maturité des projets.

Programme 1

« Bâtir une feuille de route »

Pour qui ?
Les acteurs souhaitant s'engager dans une démarche Zéro Déchet.

Pourquoi ?
Structurer une feuille de route pour réduire les déchets liés aux projets.

Comment ?
Accompagnement individuel (sensibilisation, autodiagnostic ou diagnostic avec un consultant).

Quand ?
7 octobre - 31 décembre 2026
Accompagnements individuels ou collectifs des projets.

Programme 2

« Laboratoire d'accélération »

Pour qui ?
Les acteurs portant un projet opérationnel de réduction des déchets et souhaitant accélérer ce projet.

Pourquoi ?
Consolider et optimiser des projets initiés pour le rendre plus impactant et durable.

Comment ?
1ère phase : incubation
Séances de travail collectives ou individuelles avec un pool d'experts en ingénierie de projet.

2ème phase : prototypage
Soutien financier pour les projets sélectionnés en phase de prototypage.

Quand ?
1ère phase : incubation
15 octobre 2026 : Séances de travail/ accompagnement des projets autour d'une équipe d'experts.
11 décembre 2026 : Sélection des projets qui seront soutenus financièrement.

2ème phase : prototypage
Courant 2027 : Prototypage, temps de valorisation des projets soutenus auprès de partenaires potentiels et de LaboPros.
Fin 2027 : Evaluation et partage d'expérience.

Arsud

L'outil des Arts et du Spectacle
de la Région Sud et de la Drac
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à manifestation d'intérêt

Défi Zéro Déchet Culturel

Attendus des projets

Les projets éligibles devront :

- Intégrer les principes de l'économie circulaire et de l'écoconception.
- Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs.
- Privilégier le réemploi, la réparation ou la réutilisation des objets et matériaux.
- Proposer une action réaliste et concrète dont la mise en œuvre s'étale sur 6 mois à 3 ans.
- Être réplicables pour inspirer d'autres acteurs du territoire.

Candidature

Les candidats sont invités à manifester leur intérêt en remplissant le dossier de candidature en annexe (1 seul dossier par structure) qui comprend :

- Présentation de la structure (contact et identification de la structure, texte de présentation).
- Présentation du projet (description du projet concerné, partenaires du projet, motivations pour rejoindre le Défi Zéro Déchet Culturel).
- Diagnostic (identification des principaux flux de déchets liés au projet, pistes d'actions envisagées ou expérimentées, budget prévisionnel, potentialité de réplicabilité).

Modalités de candidature

La candidature peut être déposée par une structure seule ou un regroupement de structures, au nom de la structure porteuse.

Les dossiers doivent être envoyés avant le **15 septembre 2026** par email à :

- developpement@arsud-regionsud.com
- Objet : « AMI – Défi Zéro Déchet Culturel – [Nom de la structure porteuse] »

Arsud

L'outil des Arts et du Spectacle
de la Région Sud et de la Drac
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à manifestation d'intérêt

Défi Zéro Déchet Culturel

Modalités de candidature (suite)

Pièces à joindre :

- La grille de candidature (format PDF ou Word) qui précise s'il y a des documents annexes
- Le diagnostic initial ainsi que le budget prévisionnel peuvent faire l'objet de documents annexes.
- Un contact (nom, email, téléphone).
- Les documents administratifs attestant de l'existence légale de la structure (statuts en vigueur, extrait Kbis ou extrait d'immatriculation de moins de 3 mois), un numéro SIRET, le dernier rapport d'activité avec comptes approuvés ou bilan comptable du derniers exercice clos.

Des pièces justificatives pourront être demandées en complément aux candidats de cet AMI. Le dossier de candidature devra comporter l'ensemble des informations demandées et pièces mentionnées ci-dessus. Tout dossier incomplet pourra être déclaré irrecevable.

Contacts et informations

Arsud assure la gestion et la coordination du présent AMI.

Une convention sera signée entre Arsud et le porteur de projet pour fixer les modalités d'accompagnement, d'évaluation et de communication.

Pour toute question concernant le montage de ce dossier, vous pouvez contacter le service développement d'Arsud

Anaïs Le Floch – 06 67 33 23 35

Magali Blain – 06 67 53 69 99